

Pour diffusion immédiate  
Le 31 décembre 2006

## **LE GOUVERNEMENT MCGUINTY REMPLIT SA RÉOLUTION RELATIVE À L'ASSAINISSEMENT DE L'AIR**

*À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2007, l'essence vendue en Ontario  
renfermera en moyenne 5 p. 100 d'éthanol*

TORONTO – Le gouvernement McGuinty s'acquitte de l'engagement destiné à assainir l'air et qu'il avait contracté en novembre 2004, quand le premier ministre McGuinty a annoncé une norme sur les carburants renouvelables, exigeant une moyenne annuelle de 5 p. 100 d'éthanol dans l'essence d'ici à 2007. Le nouveau règlement s'inscrit dans l'engagement que notre gouvernement a pris de réduire les émissions de gaz à effet de serre et d'améliorer la qualité de l'air.

« Les automobilistes de l'Ontario auront donc tout lieu de se réjouir, car leur nouveau carburant contribuera à ménager l'environnement. Veiller à ce que les Ontariens et Ontariennes achètent de l'essence moins nocive pour l'environnement, voilà comment le présent gouvernement contribue de façon importante, dans le cadre de son engagement permanent, à améliorer l'air pour nos familles et les futures générations, » a déclaré M<sup>me</sup> Laurel Broten, ministre de l'Environnement.

L'essence ajoutée d'éthanol réduira les émissions de gaz à effet de serre de jusqu'à 800 000 tonnes par an, ce qui équivaut aux émissions produites par 200 000 voitures. L'éthanol pollue moins que l'essence en brûlant et il provient de ressources renouvelables comme le maïs et le blé. De plus, il renferme de l'oxygène qui, en rendant la combustion des carburants plus efficace, réduit la quantité des gaz d'échappement.

M<sup>me</sup> Beatrice Olivastri, PDG de Les Ami(e)s de la Terre Canada, apporte son soutien :  
« L'Ontario avait l'essence la plus polluante du Canada. L'adoption de l'essence additionnée d'éthanol contribuera de façon importante à rendre le carburant moins polluant. En offrant un incitatif à l'utilisation d'éthanol cellulosique, on ouvre la voie à d'autres avantages pour l'environnement

**Renseignements aux médias :**

John Steele, (416) 314-6666  
Ministère de l'Environnement

Anne O'Hagan, (416) 325-5809  
Bureau de la ministre

**Renseignements au grand public :**

416-325-4000 ou 1-800-565-4923/ [www.ene.gov.on.ca](http://www.ene.gov.on.ca)

Available in English